



21, Boulevard de la Libération
B.P : 3195 DAKAR - SENEGAL
☎ : (221) 849-45-45
FAX : (221) 823-36-06
E-mail : pad@portdakar.sn

**Note circulaire
à l'attention des usagers du Port de Dakar**

O B J E T : Lutte contre l'émigration clandestine.

Il m'a été donné de constater que les dispositions de la note circulaire n°02274/PAD/DG/DOP/COP/SS du 15 juillet 2015 relative à la lutte contre l'émigration clandestine, sont mal appliquées par certains usagers du port.

Ainsi, je vous rappelle, ci-après, les mesures de sûreté applicables en permanence concernant le gardiennage et l'accès aux navires dans le port.

1. Pour le gardiennage des navires à quai

Quatre (04) gardiens doivent être déployés comme suit :

- deux (02) à la coupée du navire ;
- un (01) à la proue du navire ;
- un (01) à la poupe du navire.

2. Pour l'accès aux navires

Les mesures suivantes sont prises :

- identifier et comptabiliser les personnes accédant ou sortant des navires ;
- tenir un registre d'enregistrement des entrées et des sorties des navires.

En outre, certaines sociétés de gardiennage ne respectent pas les mesures de sûreté visées ci-dessus une fois engagées avec les compagnies.

Tout manquement aux dispositions de la présente note sera sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR GENERAL



DESTINATAIRES :

- M.P.E.M (ATCR)
- HASSMAR
- ANAM

- Direction Générale des Douanes
- Armateurs
- Consignataires
- CAP Dakar
- SEMPOS
- SATS
- SAMCOS
- GAIPES
- Syndicat des Transporteurs
- CCIAD
- Compagnie de Gendarmerie Maritime
- Commissariat Spécial du Port
- Service Sanitaire aux Frontières Maritimes
- Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes
- Inspection Régionale des Douanes Dakar Port
- Subdivision Douanes Dakar Port
- SUNEOR
- Grands Moulins de Dakar
- Tous Service du PAD